

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 6 JUILLET 2015

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 6 juillet 2015, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et monsieur Ghislain Duquette.

Madame Martine Hudon et monsieur Rémi Béchard sont absents.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

112-07-2015

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

113-07-2015

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE JUIN 2015

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015, les procès-verbaux de l'ouverture des soumissions du 29 juin 2015 et de la séance extraordinaire du 29 juin 2015, les élus confirment que ces derniers sont conformes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les procès-verbaux de juin 2015 soient acceptés tel que rédigés.

114-07-2015

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la conseillère Josée Michaud soit nommée maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2015, et qu'elle soit désignée substitut du maire à la MRC de Kamouraska.

115-07-2015

DÉPÔT AU CONSEIL, PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, DES INDICATEURS DE GESTION 2014

116-07-2015

AVIS DE MOTION – ABROGATION DE RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION est, par la présente donné par le conseiller Ghislain Duquette à l'effet qu'il sera soumis à une prochaine séance un règlement qui portera le n° 324, concernant l'abrogation des règlements suivants :

Règlement 87 : Concernant les taureaux errants

Règlement 94 : Licences de bicyclettes

Règlement 139 : Accordant une rémunération plus élevée aux inspecteurs agraires.

Règlement 208 : Concernant les systèmes d'alarme.

Règlement 221 : Déterminant l'allocation des frais de voyage, de repas et d'indemnisation de certains déplacements des membres du conseil et du personnel.

117-07-2015

AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS DE CERTAINS RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION est, par la présente donné par la conseillère Carole Lévesque à l'effet qu'il sera soumis à une prochaine séance un règlement qui portera le n° 325, visant à modifier les règlements numéros : **163–164–165–166-211-226-236-240-249-255-299 et 307** afin d'uniformiser les articles en relation aux sanctions et recours.

118-07-2015

DEMANDE DE COMMANDITE - ÉMISSION «FAIRE AUTREMENT»

CONSIDÉRANT la demande de MaTV qui présentera une nouvelle émission à l'automne concernant des innovations développées au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE c'est une série positive qui projettera une très belle image de la région;

CONSIDÉRANT QU'il serait très intéressant pour Sainte-Anne-de-la Pocatière d'être associé à l'émission sur l'innovation d'Inno 3-B développée dans le CDBQ, sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE COMMANDITER pour la somme de 1000\$, l'émission de 28 minutes qui deviendra un document corporatif et promotionnel sur l'innovation réalisée chez nous. Les crédits budgétaires seront utilisés dans le surplus libre.

119-07-2015

JOURNÉE SPORT-SPIRITUALITÉ À VÉLO 2015

CONSIDÉRANT la randonnée à vélo le samedi 12 septembre 2015 dans le cadre de l'activité Sport-Spiritualité à vélo;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER le comité organisateur et les participants à circuler à vélo dans la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière, soit sur le chemin des Sables.

TOUTEFOIS nous recommandons au comité organisateur de se doter d'un service d'ordre adéquat et permettre le passage, en tout temps, aux véhicules d'urgence. De plus, le comité organisateur s'engage à remettre les lieux dans leur état initial et à ne pas permettre le déversement de polluants le long du trajet (papiers, gobelets, etc.). Il est de la responsabilité du comité organisateur d'aviser le CN pour l'heure approximative du passage des vélos sur le passage à niveau à la hauteur de la 1^{ère} Rue Poiré et rue de la Ferme.

120-07-2015

CLUB DE MOTONEIGES HIBOUX DU KAMOURASKA INC. – DEMANDE DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT la demande du Club de Motoneiges Hiboux du Kamouraska inc. pour l'installation d'une signalisation adéquate aux traverses de chemins publics;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL CONFIRME qu'une signalisation adéquate sera installée aux traverses de chemins publics, soit : chemin des Sables, route Dionne, chemin du Fronteau, 3^e Rang Est et Ouest, route Martineau et le chemin de la Station.

121-07-2015

SIGNATURE – PACTE FISCAL PAR LA FQM

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelques 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

122-07-2015

DÉPÔT DU PROJET « CONFÉRENCES MATINALES POUR LES 55 ANS ET PLUS » AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS DU KAMOURASKA (FDMK)

CONSIDÉRANT QUE les objectifs des conférences matinales sont d'accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris l'exploitation financière, et d'aborder les façons d'appréhender le vieillissement et de relever les défis associés;

CONSIDÉRANT QUE les conférences matinales sont organisées par le comité de la famille et des personnes aînées de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, en collaboration avec des organismes partenaires;

CONSIDÉRANT le succès des 9 *conférences matinales* présentées en 2014-2015.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Municipalité appui le projet des « *Conférences matinales pour les 55 ans et plus* » du comité de la famille et des personnes aînées pour l'année 2015-2016;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise Mme Sylvie Dionne à déposer la demande au Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour ce projet;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière apporte un soutien financier équivalent à la contribution du Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) de 500 \$.

123-07-2015

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est, par la présente donné par la conseillère Carole Lévesque à l'effet qu'il sera soumis à une prochaine séance un règlement qui portera le n° 326, visant à adopter un règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

124-07-2015

FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ - ADHÉSION

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ADHÉRER à la Fondation André-Côté en se procurant une carte de membre au coût de 20\$.

125-07-2015

DÉMARCHE COMMUNE POUR OBTENIR UNE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014.

CONSIDÉRANT QU'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité.

CONSIDÉRANT les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers.

CONSIDÉRANT l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1.

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 éluEs municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle.

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt des résidants et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

126-07-2015

CARREFOUR DES JEUNES

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil autorise le versement d'un montant de 100\$ au Carrefour des Jeunes inc. de La Pocatière pour notre adhésion.

127-07-2015

CONTRAT DE LOCATION D'UN TRACTEUR SERVANT AU DÉNEIGEMENT HIVERNAL DES CHEMINS MUNICIPAUX – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 29 juin 2015 à 14h00, pour la location d'un tracteur servant au déneigement hivernal des chemins municipaux pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 15 avril 2018;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre et qu'elle est conforme;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

- Que le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière octroi le contrat de location d'un tracteur servant au déneigement hivernal des chemins municipaux à 9047-6359 QUÉBEC INC.
- Le maire ou le maire suppléant et la secrétaire trésorière sont autorisés à signer tous documents donnant effet à cette résolution.

128-07-2015

OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉCOHÉSIONNEMENT ET L'ASPHALTAGE DU CHEMIN DE LA MONTAGNE THIBOUTÔT SUR 1,400 MÈTRES ET LA PARTIE SUD DE LA ROUTE JEFFREY SUR 275 MÈTRES

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 29 juin 2015 à 14h00 et que trois soumissionnaires ont déposés une offre, soit :

Les Entreprises Lévisiennes inc.	216 805 \$ + taxes
Construction BML	248 040 \$ + taxes
Pavage Cabano Ltée	621 108 \$ + taxes

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

- Que le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière procède à l'octroi du contrat aux ENTREPRISES LÉVISIENNES tel que soumis dans leur offre de service du 29 juin 2015.
- Le maire et la secrétaire trésorière sont autorisés à signer tous documents donnant effet à cette résolution.

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

⇒ Centre-femme La Passerelle : Demande d'aide financière

129-07-2015

CENTRE FEMME LA PASSERELLE DU KAMOURASKA – MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil autorise le versement d'un montant de 70\$ au Centre Femmes La Passerelle du Kamouraska.

130-07-2015

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant de 187 566.13 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

- § MRC de Kamouraska : adoption de l'entente de conciliateur arbitre.
- § MRC : Adoption règlement 187, modifiant règlement 39 relatif au schéma d'aménagement

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

131-07-2015

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
la levée de l'assemblée à 20h38

Rosaire Ouellet, Maire

Sylvie Dionne, Secrétaire-trésorière